

AXA WORLD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE :

**AXA World Funds – Optimal Absolute Piano et
AXA World Funds – Optimal Absolute**

IMPORTANT :

**LA PRÉSENTE LETTRE EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À SON CONTENU,
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À VOTRE CONSEILLER INDÉPENDANT.**

Le 18 septembre 2015

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») d'AXA World Funds (la « **SICAV** ») a décidé de fusionner AXA World Funds – Optimal Absolute Piano (le « **Compartiment absorbé** ») avec AXA World Funds – Optimal Absolute (le « **Compartiment absorbant** ») et, conjointement, les « **Compartiments** ». La fusion prendra effet le 27 novembre 2015 (la « **Date de prise d'effet** »).

Le présent avis décrit les implications de la fusion prévue. Veuillez contacter votre conseiller financier pour toute question relative au contenu du présent avis. La fusion est susceptible d'affecter votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires de contacter leur conseiller fiscal pour obtenir des conseils spécifiques dans le cadre de la fusion.

Tout terme commençant par une majuscule mais non défini dans les présentes aura la même signification que dans le prospectus de la SICAV.

Aspects clés et calendrier

- La fusion prendra effet entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant et vis-à-vis des tiers à la Date de prise d'effet.
- À la Date de prise d'effet, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant. Le Compartiment absorbé cessera alors d'exister.
- Un comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant est fourni dans la section « Impact de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé » ci-dessous.
- Aucune assemblée générale des actionnaires ne sera convoquée pour approuver la fusion.

Les actionnaires détenant des actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet recevront automatiquement des actions du Compartiment absorbant émises en échange de leurs actions du Compartiment absorbé, conformément au rapport d'échange des actions correspondant.

Les actionnaires du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant en désaccord avec la fusion ont le droit de solliciter, avant le 20 novembre 2015, le rachat ou la conversion de leurs actions en actions de la même classe ou d'une classe différente d'un autre compartiment de la SICAV, et ce sans frais de rachat ou conversion (sauf taxes éventuelles). Veuillez consulter la section « Droits des actionnaires en rapport avec la fusion » ci-dessous.

- Les souscriptions, rachats et/ou conversions d'actions du Compartiment absorbé seront suspendues comme indiqué dans la section « Aspects procéduraux » ci-dessous.
- D'autres aspects procéduraux de la fusion sont énoncés à la section « Aspects procéduraux » ci-après.
- La fusion a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** »).
- Le calendrier suivant résume les étapes clés de la fusion :

| | |
|--|-------------------|
| Avis envoyé aux actionnaires | 18 septembre 2015 |
| Calcul des rapports d'échange des actions | 27 novembre 2015 |
| Fin de la période comptable actuelle du Compartiment absorbé | 27 novembre 2015 |
| Date de prise d'effet | 27 novembre 2015 |

Contexte et raisons de la fusion

Le Conseil considère que le niveau de la valeur liquidative (« **VL** ») du Compartiment absorbé ne permet plus une gestion économiquement raisonnable du portefeuille du compartiment.

Le Conseil considère que, étant donné les circonstances susmentionnées, la fusion s'avère être dans l'intérêt du Compartiment absorbé, du Compartiment absorbant et de leurs actionnaires, dans la mesure où (i) le Compartiment absorbant a un objectif et une politique d'investissement compatibles avec ceux du Compartiment absorbé, (ii) le profil de l'investisseur type du Compartiment absorbant est compatible avec celui du Compartiment absorbé et (iii) les actifs gérés par le Compartiment absorbant augmenteront du fait de la fusion, permettant ainsi la réduction des dépenses globales du fonds et assurant aux actionnaires une gestion plus efficace des actifs.

Impact de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

Cette section compare les principales caractéristiques du Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant, en soulignant les différences notables. Les principales caractéristiques du Compartiment absorbant, tel qu'il est décrit dans le prospectus de la SICAV et dans le document d'information clé pour l'investisseur (« **DICI** »), resteront les mêmes après la Date de prise d'effet. **Il est recommandé aux actionnaires du Compartiment absorbé de lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans le prospectus de la SICAV et dans le DICI du Compartiment avant de prendre une décision concernant la fusion.**

Principales caractéristiques des Compartiments

| | <u>AXA World Funds – Optimal Absolute Piano (absorbé)</u> | <u>AXA World Funds – Optimal Absolute (absorbant)</u> |
|----------------------------------|--|--|
| Régime juridique | OPCVM | OPCVM |
| Objectif d'investissement | L'objectif du Compartiment est de dégager un rendement absolu positif mesuré annuellement en euros, indépendamment des conditions de marché, en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs sur les | L'objectif du Compartiment est de dégager un rendement absolu positif mesuré annuellement en euros, indépendamment des conditions de marché, en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|--|--------------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|
| | <p>marchés mondiaux, ou en prenant des positions longues ou courtes sur celles-ci.</p> | <p>sur les marchés mondiaux, ou en prenant des positions longues ou courtes sur celles-ci.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Politique d'investissement</p> | <p>Le Compartiment est géré de façon active et discrétionnaire dans le but de profiter d'opportunités, quelles que soient les conditions de marché, en prenant des positions nettes longues ou courtes sur un large éventail de catégories d'actifs, notamment des titres obligataires, des actions, des matières premières (par exemple à travers des indices de matières premières) et des devises sur tous les marchés mondiaux, y compris les marchés émergents.</p> <p>La politique d'investissement pourra être appliquée à travers des placements directs et via des produits dérivés, en particulier en passant des contrats de swaps sur rendement total sur actions, obligations ou indices, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des contrats d'option.</p> <p>Le risque global du Compartiment est contrôlé en mesurant la VaR (valeur en risque) absolue, avec une VaR maximum de 2 % sur un horizon de cinq (5) jours ouvrables et un niveau de confiance de 95 %, soit une VaR de 5,6 %, sur un horizon de vingt (20) jours ouvrables, et 99 % de niveau de confiance en posant l'hypothèse d'une distribution normale de la VaR.</p> <p>Le Compartiment ne placera pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.</p> <p>Des produits dérivés pourront également être utilisés à des fins de couverture.</p> | <p>Le Compartiment est géré de façon active et discrétionnaire dans le but de profiter d'opportunités, quelles que soient les conditions de marché, en prenant des positions nettes longues ou courtes sur un large éventail de catégories d'actifs, notamment des titres obligataires, des actions, des matières premières (par exemple à travers des indices de matières premières) et des devises sur tous les marchés mondiaux, y compris les marchés émergents.</p> <p>La politique d'investissement pourra être appliquée à travers des placements directs et via des produits dérivés, en particulier en passant des contrats de swaps sur rendement total sur actions, obligations ou indices, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des contrats d'option.</p> <p>Le risque global du Compartiment est contrôlé en mesurant la VaR (valeur en risque) absolue, avec une VaR maximum de 5 % sur un horizon de cinq (5) jours ouvrables et un niveau de confiance de 95 %, soit une VaR de 14,16 %, sur un horizon de vingt (20) jours ouvrables, et 99 % de niveau de confiance en posant l'hypothèse d'une distribution normale de la VaR.</p> <p>Le Compartiment ne placera pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.</p> <p>Des produits dérivés pourront être utilisés à des fins de couverture.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Classes d'actions affectées par la fusion</p> | <table border="1"> <tr><td>Classe A – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe A – Capitalisation USD hedged (95%)</td></tr> <tr><td>Classe A – Distribution EUR</td></tr> <tr><td>Classe E – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation USD hedged (95%)</td></tr> <tr><td>Classe F – Distribution EUR</td></tr> </table> | Classe A – Capitalisation EUR | Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) | Classe A – Distribution EUR | Classe E – Capitalisation EUR | Classe F – Capitalisation EUR | Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) | Classe F – Distribution EUR | <table border="1"> <tr><td>Classe A – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe A – Capitalisation USD hedged (95%)</td></tr> <tr><td>Classe A – Distribution EUR</td></tr> <tr><td>Classe E – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation EUR</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation USD hedged (95%)</td></tr> <tr><td>Classe F – Distribution EUR</td></tr> </table> | Classe A – Capitalisation EUR | Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) | Classe A – Distribution EUR | Classe E – Capitalisation EUR | Classe F – Capitalisation EUR | Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) | Classe F – Distribution EUR |
| Classe A – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Distribution EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe E – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Distribution EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Distribution EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe E – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Distribution EUR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Souscription, rachat et conversion d'actions</p> | <p>Les ordres de souscription, conversion et rachat doivent être reçus par l'agent de registre au plus tard à 15 h 00 HEC tout jour ouvrable (J). Les ordres seront traités au prix de négociation</p> | <p>Les ordres de souscription, conversion et rachat doivent être reçus par l'agent de registre au plus tard à 15 h 00 HEC tout jour ouvrable (J). Les ordres seront traités au prix de négociation</p> | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------|---|-----------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------|
| | applicable au jour d'évaluation (J+1) suivant. | applicable au jour d'évaluation (J+1) suivant. | | | | | | | | | | | | | | |
| Profil de risque et de rendement (SRI) et risques supplémentaires | <table border="1"> <tr><td>Classe A – Capitalisation EUR : 4</td></tr> <tr><td>Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 4</td></tr> <tr><td>Classe A – Distribution EUR : 4</td></tr> <tr><td>Classe E – Capitalisation EUR : 4</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation EUR : 4</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 4</td></tr> <tr><td>Classe F – Distribution EUR : 4</td></tr> </table> | Classe A – Capitalisation EUR : 4 | Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 4 | Classe A – Distribution EUR : 4 | Classe E – Capitalisation EUR : 4 | Classe F – Capitalisation EUR : 4 | Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 4 | Classe F – Distribution EUR : 4 | <table border="1"> <tr><td>Classe A – Capitalisation EUR : 6</td></tr> <tr><td>Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 6</td></tr> <tr><td>Classe A – Distribution EUR : 6</td></tr> <tr><td>Classe E – Capitalisation EUR : 6</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation EUR : 6</td></tr> <tr><td>Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 6</td></tr> <tr><td>Classe F – Distribution EUR : 6</td></tr> </table> | Classe A – Capitalisation EUR : 6 | Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 6 | Classe A – Distribution EUR : 6 | Classe E – Capitalisation EUR : 6 | Classe F – Capitalisation EUR : 6 | Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 6 | Classe F – Distribution EUR : 6 |
| Classe A – Capitalisation EUR : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Distribution EUR : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe E – Capitalisation EUR : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation EUR : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Distribution EUR : 4 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation EUR : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Capitalisation USD hedged (95%) : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe A – Distribution EUR : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe E – Capitalisation EUR : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation EUR : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Capitalisation USD hedged (95%) : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Classe F – Distribution EUR : 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commission de souscription | Classe A : jusqu'à 5,5 % du Prix de négociation Classe E : aucune Classe F : jusqu'à 2 % du Prix de négociation | Classe A : identique Classe E : identique Classe F : identique | | | | | | | | | | | | | | |
| Commission de rachat | Aucune | Identique | | | | | | | | | | | | | | |
| Commission de conversion | Aucune (sauf circonstances exceptionnelles) | Identique | | | | | | | | | | | | | | |
| Commission de performance | <p>La commission de performance est calculée à partir d'un taux de participation de 5 % de tout rendement du Compartiment supérieur au taux Eonia pour les classes d'actions libellées en euros et à l'US Federal Funds (Effective) – Middle Rate Capi pour les classes d'actions couvertes libellées en dollars américains.</p> <p>Jusqu'à la Date de prise d'effet, la commission de performance, le cas échéant, sera payée par les actionnaires du Compartiment absorbé au moment du rachat (soit au cours du mois de l'avis, s'ils ne souhaitent pas devenir actionnaires du Compartiment absorbant, soit au moment de la fusion, pour ceux qui sont transférés au Compartiment absorbant).</p> | <p>La commission de performance est calculée à partir d'un taux de participation de 10 % de tout rendement du Compartiment supérieur au taux Eonia pour les classes d'actions susmentionnées libellées en euros et à l'US Federal Funds (Effective) – Middle Rate Capi pour les classes d'actions susmentionnées couvertes libellées en dollars américains.</p> <p>À compter de la fusion, les actifs du Compartiment absorbé sont mis en commun avec ceux du Compartiment absorbant et les commissions de performance versées, le cas échéant, au moment de la fusion, sont « diluées » entre les actionnaires (du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant).</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Frais courants du Compartiment sur un an | Jusqu'à 1,66 % selon les classes d'actions | Jusqu'à 1,92 % selon les classes d'actions | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres frais | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Commission de gestion annuelle maximum | Classe A : 1,00 % de la VL Classe E : 1,00 % de la VL Classe F : 0,50 % de la VL | Classe A : 1,50 % de la VL Classe E : 1,50 % de la VL Classe F : 0,75 % de la VL | | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|---|---|---|
| - Commission de distribution maximum | Classe A : aucune Classe E : 0,50 % de la VL Classe F : aucune | Classe A : aucune Classe E : 0,50 % de la VL Classe F : aucune |
| - Commission de dépositaire annuelle maximum | Classe A : 0,020 % de la VL Classe E : 0,020 % de la VL Classe F : 0,020 % de la VL | Classe A : 0,025 % de la VL Classe E : 0,025 % de la VL Classe F : 0,025 % de la VL |
| - Commission annuelle maximum de l'Agent de Registre, de l'Agent Domiciliaire, Administratif et Payeur | Classe A : 0,075 % de la VL Classe E : 0,075 % de la VL Classe F : 0,075 % de la VL | Classe A : 0,075 % de la VL Classe E : 0,075 % de la VL Classe F : 0,075 % de la VL |
| Calcul de la VL | Quotidiennement | Quotidiennement |
| Devise de référence | EUR | EUR |
| Gestionnaire financier | AXA Investment Managers Paris | Identique |

Nous attirons l'attention des investisseurs du Compartiment absorbé sur le fait que, si les politiques d'investissement des Compartiments sont similaires, le Compartiment absorbant adopte cependant une stratégie plus agressive, avec une allocation en actions plus importante que l'allocation en titres obligataires.

Veuillez noter que la Classe E du compartiment Optimal Absolute Piano ne fait pas l'objet d'une distribution publique en Belgique.

Un rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé est susceptible d'avoir lieu avant la fusion.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont adaptés aux investisseurs qui prévoient de conserver leur placement sur une période de trois ans.

Politique de distribution

La politique de distribution est la même pour le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

Frais et dépenses

Les frais, coûts et autres dépenses applicables au Compartiment absorbant resteront inchangés après la fusion.

Montants minimums d'investissement et d'investissement ultérieur et seuil de détention minimum

Les montants minimums d'investissement et d'investissement ultérieur ainsi que le seuil de détention minimum de la SICAV ou des Compartiments pour les classes d'actions susmentionnées du Compartiment absorbant sont les mêmes que ceux applicables aux classes d'actions correspondantes du Compartiment absorbé.

Critères d'évaluation des actifs et passifs

En vue du calcul des rapports d'échange correspondants, les règles établies dans les Statuts et les prospectus de la SICAV pour le calcul de la VL seront appliquées pour déterminer la valeur des actifs et passifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

Impact de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbant

La fusion ne devrait pas avoir d'impact sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Il se produira une dilution limitée de la performance en raison de la fusion. Par conséquent, le gestionnaire financier pourra, si nécessaire, procéder à un rééquilibrage du portefeuille.

Les souscriptions ou conversions et rachats d'actions du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus pendant le processus de fusion.

Droits des actionnaires en rapport avec la fusion

Les actionnaires du Compartiment absorbé détenant des actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet recevront automatiquement, en échange de leurs actions dans le Compartiment absorbé, un certain nombre d'actions des classes d'actions correspondantes du Compartiment absorbant équivalant au nombre d'actions détenues dans la classe correspondante du Compartiment absorbé multiplié par le rapport d'échange des actions correspondant, qui sera calculé pour chaque classe d'actions à partir de sa VL respective au 27 novembre 2015. Si l'application desdits rapports d'échange ne découle pas sur l'émission d'actions indivisées, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des fractions d'actions au millième d'action dans le Compartiment absorbant.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au sein du Compartiment absorbant en conséquence de la fusion.

Les actionnaires du Compartiment absorbé acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant à compter de la Date de prise d'effet.

Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant en désaccord avec la fusion auront la possibilité de solliciter le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment absorbé et/ou du Compartiment absorbant en actions de la même classe ou d'une classe différente d'un autre compartiment de la SICAV, à la VL applicable des actions correspondantes, sans frais de rachat ou conversion (autres que les frais prélevés par la SICAV pour couvrir le coût du désinvestissement et sauf taxes éventuelles), et ce pendant un minimum de 30 jours civils après la date d'envoi de l'avis aux actionnaires.

Impact de la fusion sur le portefeuille du Compartiment absorbant

Dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, le Conseil d'administration pourra entreprendre un rééquilibrage du portefeuille avant la survenue de la fusion.

Aspects procéduraux

Caractère non obligatoire du vote des actionnaires

Le vote des actionnaires n'est pas nécessaire pour procéder à la fusion en vertu de l'article 29 des Statuts de la SICAV. Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant en désaccord avec la fusion pourront solliciter le rachat ou la conversion de leurs actions comme indiqué à la section « Droits des actionnaires en rapport avec la fusion », et ce avant le 20 novembre 2015.

Suspension des transactions

Afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la fusion de manière conforme et dans les délais fixés, le Conseil d'administration a décidé ce qui suit :

- Les souscriptions ou conversions et rachats d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés ni traités à compter du 20 novembre 2015.
- Les souscriptions ou conversions et rachats d'actions du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus pendant le processus de fusion.

Confirmation de la fusion

Chaque actionnaire du Compartiment absorbé recevra une notification confirmant (i) que la fusion a été réalisée et (ii) le nombre d'actions de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant qu'il détient après la fusion.

Publications

La fusion et sa Date de prise d'effet seront annoncées dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) avant la Date de prise d'effet. Ces informations seront également rendues publiques, en cas d'obligation réglementaire, dans d'autres juridictions où les actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont distribuées.

Approbation par les autorités compétentes

La fusion a été approuvée par la CSSF, autorité compétente surveillant la SICAV au Luxembourg.

Coûts de la fusion

La société de gestion de la SICAV assumera les coûts et dépenses légaux, consultatifs et administratifs associés à la préparation et à la mise en œuvre de la fusion.

Fiscalité

La fusion du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant est susceptible d'avoir des répercussions fiscales pour les actionnaires. Il est recommandé aux actionnaires de consulter leurs conseillers professionnels concernant les conséquences de cette fusion sur leur situation fiscale individuelle.

Informations complémentaires

Comptes-rendus de fusion

La société PricewaterhouseCoopers *Société coopérative*, Luxembourg, à titre de commissaires aux comptes agréés de la SICAV dans le cadre de la fusion, préparera des comptes-rendus sur la fusion qui comporteront la validation des éléments suivants :

- 1) les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et/ou passifs aux fins de calcul des rapports d'échange ;
- 2) la méthode de calcul permettant d'établir les rapports d'échange ; et
- 3) les rapports d'échange finaux.

Les comptes-rendus de fusion relatifs aux points 1) et 2) ci-dessus seront gracieusement mis à la disposition des actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ainsi que de la CSSF, à la demande de ceux-ci, au siège social de la SICAV, à compter du 27 novembre 2015.

Autres documents disponibles

Les documents suivants sont gracieusement mis à la disposition des actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, à la demande de ceux-ci, au siège social de la SICAV :

- le projet de fusion rédigé par le Conseil d'administration, comportant des informations détaillées sur la fusion, y compris la méthode de calcul des rapports d'échange des actions (le « **Projet de fusion** ») ;
- une déclaration de la banque dépositaire de la SICAV confirmant la vérification de la conformité du Projet de fusion avec les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et les statuts de la SICAV ;
- le prospectus de la SICAV ; et
- les documents d'information clé pour l'investisseur du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Le Conseil d'administration attire l'attention des actionnaires du Compartiment absorbé sur l'importance de la lecture du DICI du Compartiment absorbant avant de prendre toute décision en rapport avec la fusion.

Ces documents sont également disponibles gratuitement en anglais exclusivement en ce qui concerne le projet de fusion et la déclaration de la banque dépositaire, en français et anglais pour le prospectus de la SICAV et en français, néerlandais et anglais pour les documents d'information clé pour l'investisseur, auprès du service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles.

Les documents d'information clé pour l'investisseur et le prospectus de la SICAV sont également disponibles sur www.axa-im.be.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : *De Tijd* et *L'Echo*. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>). Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Pour toute question y afférant, nous vous prions de prendre contact avec le siège social de la Sicav ou le service financier en Belgique.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
AXA World Funds